



N° _____/MAEPA/SG

Projet de Feuille de Route du système alimentaire du Gabon

Le système alimentaire du Gabon concerne l'ensemble des activités et des acteurs impliqués dans l'agriculture, l'élevage et les autres formes de production des denrées alimentaires jusqu'à leur consommation. Ce système est fortement dépendant de l'extérieur car 60% de sa consommation alimentaire est importé.

A cet effet, le gouvernement ambitionne de soutenir les processus et approches multipartites qui apportent des perspectives diverses, afin de permettre aux parties prenantes de comprendre, d'évaluer et de concevoir des politiques visant à améliorer la santé, le bien-être, la résilience des moyens de subsistance et à promouvoir la bonne gestion des ressources naturelles des communautés locales. Ce Système écoresponsable se doit également de garantir à la population un accès à une alimentation saine et équilibrée.

Cette ambition, devra également prendre en compte la gestion plus apaisée de ce qui s'apparente aujourd'hui à un conflit Homme/faune, afin de le transformer en une véritable cohabitation Homme/faune.

Toutes ces initiatives démontrent à suffisance que notre pays est résolument engagé dans la préservation de l'environnement et la mise en place d'un système alimentaire durable.

Afin de matérialiser cette vision, le gouvernement s'appuie à court terme sur les hautes orientations stratégiques contenues dans le Plan d'Accélération et de la Transformation pour la période 2021-2023.

En effet, la mise en œuvre de cette stratégie se traduit par la réforme du cadre législatif et réglementaire, à savoir :

- la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) à travers, l'adhésion du Gabon au Mouvement SUN, le plan d'action, le cadre commun des résultats, les guides alimentaires pour la promotion des régimes sains au Gabon, les

recommandations alimentaires et nutritionnelles (RAN) qui ont été élaborées et le livret de recettes en cours d'élaboration ;

- l'adoption et la mise en œuvre du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) à travers la prise de 5 décrets de création des Zones Agricoles à fortes Productivité (ZAP) qui vont permettre, pour la première fois dans notre pays, de mettre à la disposition des opérateurs économiques, des investisseurs et des promoteurs des terres agricoles sécurisées ;

- l'adoption du décret réglementant les métiers d'alimentation et de restauration de rue ;

- l'adoption du décret fixant les conditions et modalités d'exercice de l'aquaculture en République Gabonaise ;

- la mise en place d'un système national semencier performant, à travers notamment à l'adoption de la loi portant politique semencière en République Gabonaise ;

- la structuration de la filière élevage par l'adoption de la loi fixant les conditions d'exercice de la médecine vétérinaire ;

- l'adoption de la loi portant utilisation des médicaments vétérinaires ;

- l'adoption du projet de loi portant orientation générale de l'Agriculture, qui fait obligation aux distributeurs de s'approvisionner au moins à hauteur de 50% des produits transformés ou non localement, garantit un accès au marché aux produits locaux. Elle va favoriser le développement d'une industrie agroalimentaire au Gabon.

Tout ce corpus législatif et réglementaire va nous permettre de renforcer la souveraineté alimentaire du Gabon et développer les filières exportatrices : augmenter les surfaces agricoles cultivées, mettre en place les catalyseurs clés nécessaires au développement du secteur (infrastructures, formation, accès au financement, régulation des importations) et encourager la transformation du thon pêché dans les eaux gabonaises sur le territoire gabonais.

Il faut toutefois noter un certain nombre d'insuffisances qui sont des facteurs d'affaiblissement de notre système alimentaire. Il s'agit de :

-Difficultés d'accès au financement (les acteurs du secteur éprouvent des difficultés pour obtenir des prêts)

-Trop grande prédominance de l'Etat dans le secteur ;

-Manque d'infrastructures couvrant toute la chaîne de valeurs (de la production à la consommation);

-Difficultés d'accès au foncier (processus d'acquisition de terre long et complexe) ;

-Main d'œuvre limitée, faiblement qualifiée et coûteuse ;

- Secteur dominé par des structures artisanales avec un manque d'acteurs structurés permettant une production à grande échelle ;
- Dépendance du Pays aux importations avec un déficit commercial de 485 Mn USD en 2019 (en baisse grâce à la baisse des importations (~522 mn USD en 2017) ;
- Faible niveau de transformation des produits

Par ailleurs, nous avons des atouts que nous pouvons valoriser, tels que :

- 0,5 ha de terres arables exploitables par habitant ;
- des conditions climatiques favorables avec une pluviométrie de ~2 500mn/an ;
- 8% du potentiel agricole exploité, soit ~80K ha actuellement en culture ;
- Secteur agricole gabonais bénéficie de plusieurs exonérations (Exonération de la TVA des produits de l'agriculture, Exonération de l'impôt sur les sociétés pour les coopératives agricoles, et les GIE et les sociétés de transformation de produits agricoles, exonération de l'impôt foncier pour les terrains ruraux exploités à des fins d'activités agricoles ou d'élevage) ;
- Pose de balises dans le cadre de l'amélioration des contrôles ;
- Dispositif de formation en alternance sur les métiers agricoles (100 jeunes en formation au village GRAINE de Bolokoboué et à l'IGAD)
- Ressources forestières abondantes tant par l'étendue que par la diversité des forêts,
- les 55 000 hectares de Zones Agricoles à forte productivité (ZAP) à Andem, Kango, Bifoun-Abanga, Mboukou et Idemba ;
- Un pôle scientifique à Akanda (complexe de cinq laboratoires) pour accompagner le développement agricole.
- Cinq (5) centres de pêche en cours de livraison, qui vont apporter une production supplémentaire de 3000 tonnes de poissons et créer près de 1100 emplois, ainsi que la relance programmée de l'usine de poisson Gabon Sea Food.
- le Projet d'Appui au Programme GRAINE phase 1 (PAPG1), et le Projet de Développement Agricole et Rural 2 (PDAR 2) en cours de mise en œuvre ;
- le Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2) en cours de formulation.

Au-delà des opportunités, les Concertations nationales ont permis de relever la nécessité de :

- Renforcer le cadre Institutionnel, Législatif et Réglementaire ;
- Renforcer les capacités des acteurs ;

- d'améliorer la préservation des ressources naturelles pour une gestion durable et équitable
- de mettre en place des mesures en vue d'atténuer le conflit et de favoriser la cohabitation homme faune
- Accroître les ressources financières afin de répondre aux besoins de financements des acteurs ;
- Améliorer les infrastructures dans le secteur agricole ;
- Promouvoir la Santé, la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle ;

Et ce, conformément aux recommandations du document de synthèse des Concertations nationales.

En conclusion, les Concertations devront se poursuivre après la tenue du Sommet.